

1601. Existe-t-il quelque règle pouvant décider de cela?—L'ingénieur en chef peut en décider.

1602. Dans l'adjudication de ces contrats, les commissaires se sont-ils inconsidérément laissés guider par des influences politiques?—Je ne dirai pas inconsidérément, mais ils ont, jusqu'à un certain point, été contrôlés à cet égard.

Par M. Mitchell :—

1603. En a-t-il été ainsi pour ce contrat?— Je n'en sais rien du tout.

Par M. Mills :—

1604. A l'égard de ce contrat, M. Mitchell n'a-t-il pas discuté cette question avec vous?—J'ai maintes fois discuté ce sujet avec M. Mitchell.

1605. Pensez-vous qu'il était impossible que les entrepreneurs terminassent les travaux dans le temps du contrat?—Je crois qu'il n'était possible de les terminer que dans un temps raisonnable après l'époque fixée au contrat. Il est indubitable que cette entreprise offrait des difficultés, si l'on considère la nature de la localité, qui, à défaut de chemins, était presque inaccessible, et qu'il n'était pas facile de trouver des hommes qui voulussent y aller travailler; mais, je crois, tout de même, qu'elle aurait pu être terminée plus tôt.

1606. Les entrepreneurs ont-ils essayé de faire remplacer l'ingénieur de division?—Je pense qu'ils ont fait des plaintes à son sujet et demandé à le faire remplacer.

1607. L'ont-ils accusé de calomnie?—Je n'en ai pas entendu parler.

Par M. Scatcherd :—

1608. Avez-vous télégraphié à M. Buck d'aller mesurer les travaux de cette section?— Je ne m'en souviens pas.

Par M. Mitchell :

1609. Ce télégramme à l'adresse de M. Buck existe?—Il se peut que je lui aie télégraphié cela. Je sais qu'il a été envoyé sur cette section, pendant l'absence de M. Fitzgerald, envoyé sur une autre section, et que M. Buck a été chargé de mesurer les travaux restant à faire sur la section 16.

Par M. Scatcherd :—

1610. Avez-vous idée de ce qu'il en coûtera pour terminer les travaux?—Aucune.

1611. Quelque chose approchant de \$15,000?—Je crois qu'il en coûtera davantage.

1612. Pourquoi a-t-on ôté le contrat à l'entrepreneur?—Parce qu'il ne le remplissait pas bien. Les travaux ne se faisaient que très-lentement.

1613. Est-ce à l'instance des commissaires que l'entreprise leur a été ôtée?—Certainement. J'ai recommandé cette démarche au gouvernement, et il a agi en conséquence. Mon premier avis a été mis à exécution.

Par M. Mills :

1614. Vous rappelez-vous la conversation avec Fitzgerald dont il est question dans sa lettre du 29 septembre 1873?—Oui; je le vis à Bathurst et j'eus un entretien avec lui sur la condition des travaux.

1615. Lui avez-vous demandé quel prix il demanderait pour terminer lui-même les travaux?—Je ne crois pas lui avoir fait cette question. Cela est presque improbable. Si le contrat devait être adjudgé de nouveau, il ne pouvait l'être qu'à la suite de nouvelles soumissions.

1616. Fitzgerald ne vous a rien dit qui pût vous porter à croire qu'il était injuste envers les entrepreneurs, ou qu'il leur suscitait des difficultés en faisant des rapports incomplets?—Non; il ne m'a jamais donné lieu de faire cette supposition.

1617. Avez-vous eu quelque autre entretien avec lui sur les affaires dont il était question dans cette lettre?—Je ne l'ai pas revu après la date de cette lettre.

Par M. Metcalfe :—

1618. Pensez-vous que les entrepreneurs aient droit à toute la somme du contrat, quand ils n'ont réellement fait que la moitié des travaux qu'il spécifiait?—Croyez-vous qu'ils doivent